



Point d'information trimestriel sur la situation financière du Régime Général

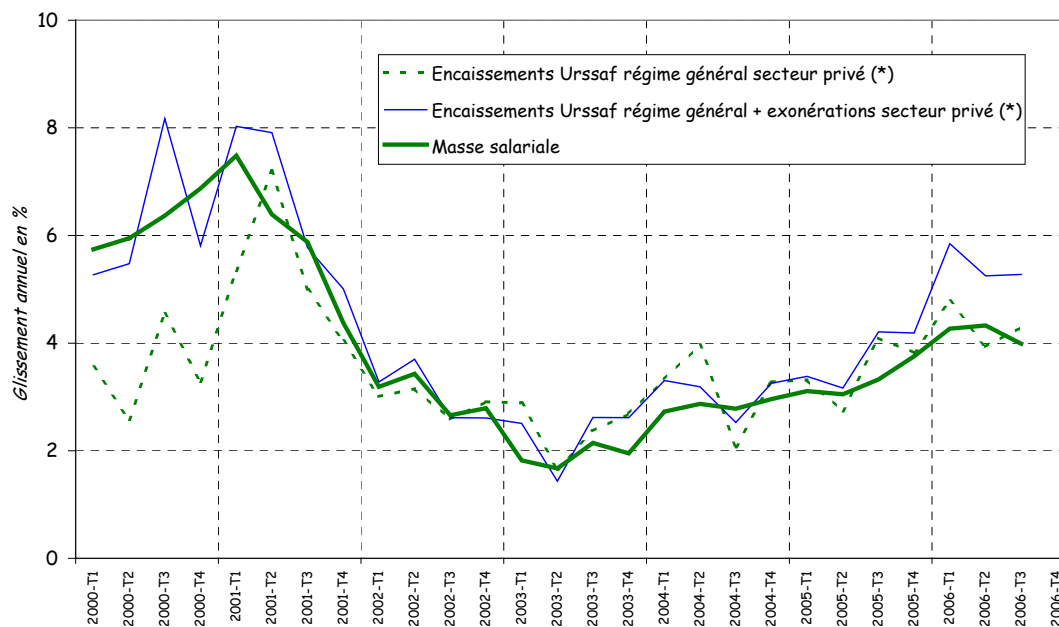
Cette publication vise à rassembler les principales informations disponibles en cours d'année sur la situation financière du régime général, conformément aux souhaits exprimés par le conseil d'orientation des finances publiques.

Elle présente un certain nombre d'indicateurs de recettes et dépenses du régime général ainsi qu'un bilan des créances du régime général sur l'Etat, sur la base des dernières données connues.

Ce document, qui fera l'objet d'une actualisation trimestrielle, s'inscrit dans les « points d'information » publiés par la commission des comptes de la sécurité sociale, qui comprennent notamment la présentation annuelle des comptes définitifs du régime général disponible au mois d'avril.

MASSE SALARIALE ET ENCAISSEMENTS

Evolution des encaissements des URSSAF** et de la masse salariale du secteur privé



(*) décalés d'un mois

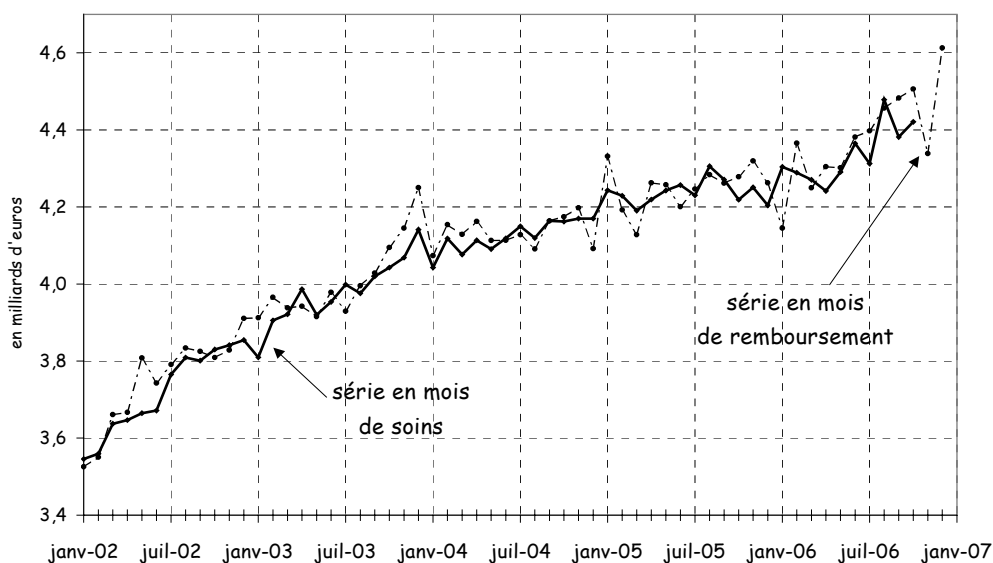
Source : ACOSS / base SEQUOIA ; **champ régime général cotisants privés.

Note de lecture : La progression des encaissements du secteur privé dépend principalement du rythme de l'assiette (masse salariale), de l'évolution des exonérations et des changements de législation (variation de taux notamment). L'agrégat "encaissements+exonérations" est conceptuellement le plus proche de l'assiette, mais peut s'en écarter ponctuellement. Par exemple en 2006, il diverge de l'évolution de la masse salariale en raison des hausses de cotisation intervenues au 1^{er} janvier (retraite et accidents du travail). La zone entre traits fins et pointillés illustre l'impact des exonérations sur l'évolution des encaissements.

La masse salariale du secteur privé, sur laquelle repose la majeure partie des recettes du régime général, progresse au troisième trimestre 2006 de **4,0%** en glissement annuel (T3 2006 comparé au T3 2005), soit une croissance de **4,1%** en moyenne annuelle mobile (moyenne des 4 trimestres de T4 2005 à T3 2006 comparée à la moyenne des 4 trimestres de T4 2004 à T3 2005).

Soins de ville

Les soins de ville comprennent les honoraires des professionnels de santé libéraux et les prescriptions (médicaments, indemnités journalières, transports, etc.)

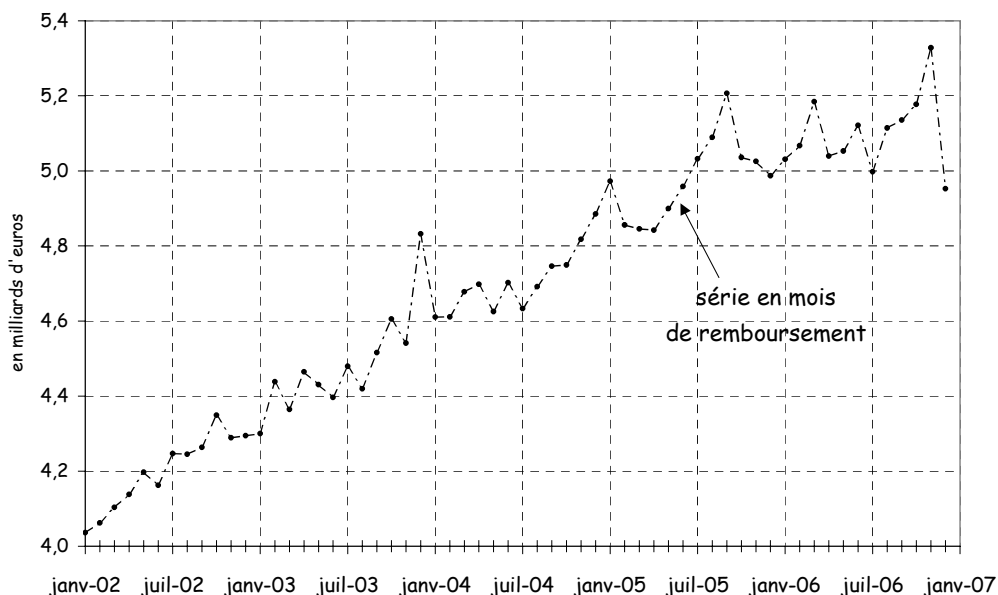


Source : CNAM : La série en mois de remboursement est constituée à partir des dépenses remboursées au cours du mois par les caisses primaires d'assurance maladie et les sections locales mutualistes de métropole. La série en mois de soins comptabilise les dépenses relatives aux soins effectués au cours de chaque mois. Les deux séries sont représentées graphiquement après corrections des variations saisonnières et des jours ouvrés.

Fin décembre 2006, les remboursements de soins de ville champ métropole, qui représentent 35% des charges des branches maladie et AT-MP en 2005, augmentent de **2,5%** en année complète mobile (janvier - décembre 2006 comparé à janvier - décembre 2005, sur données brutes).

Dépenses relatives aux établissements

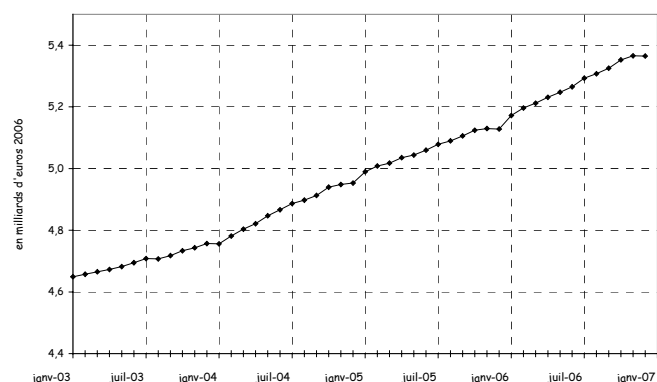
Les dépenses relatives aux établissements comprennent les versements de la CNAM aux hôpitaux publics, aux cliniques privées et aux établissements médico-sociaux.



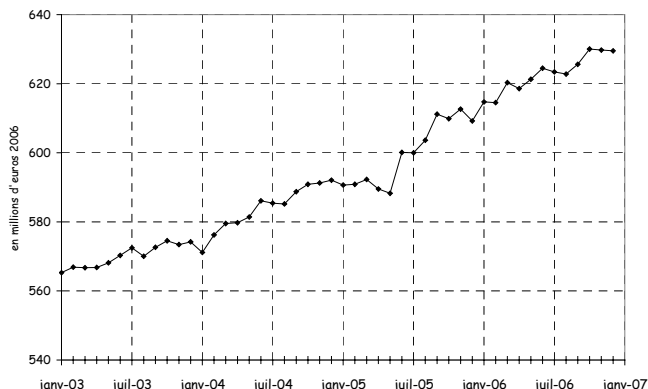
Source : CNAM : La série en mois de remboursement est constituée à partir des dépenses remboursées au cours du mois par les caisses primaires d'assurance maladie et les sections locales mutualistes de métropole. La série est représentée graphiquement après corrections des variations saisonnières et des jours ouvrés. Une série en mois de soins devrait être disponible prochainement.

Fin décembre 2006, les versements de la CNAM aux établissements (champ métropole), qui représentent environ 40% des charges des branches maladie et AT-MP en 2005, augmentent de **2,4%** en année complète mobile (janvier - décembre 2006 comparé à janvier - décembre 2005, sur données brutes). Le profil des versements a été très perturbé en 2005 et en 2006 du fait du passage à la tarification à l'activité des établissements de santé.

Pensions de retraite de droit direct en « euros 2006 »



Pensions de retraite de droit dérivé en « euros 2006 »

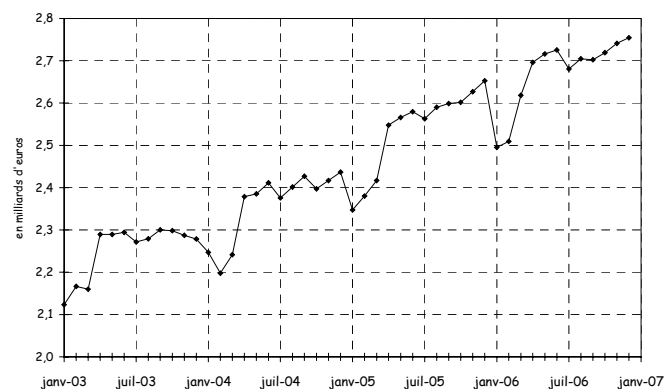


Source : CNAV : Les données mensuelles représentées graphiquement sont constituées des pensions dues au titre du mois, hors majorations et avantages non contributifs. Les droits directs correspondent aux retraites personnelles et les droits dérivés aux pensions de réversion. Ces données sont sur un champ France entière, et sont dites en « euros 2006 », c'est-à-dire corrigées de l'effet des revalorisations annuelles.

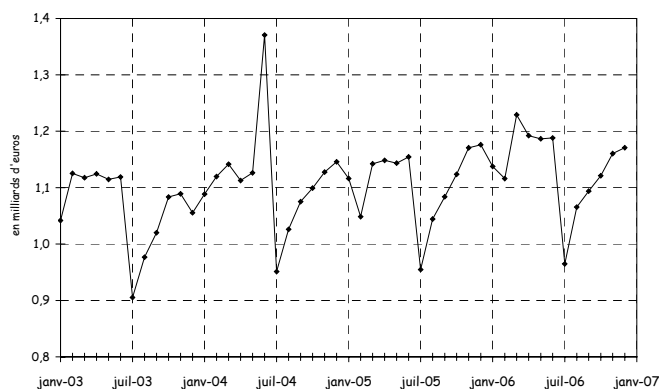
Les pensions de retraite (droits directs et droits dérivés, hors majorations et avantages non contributifs, en métropole) représentent plus de 80% des charges de la CNAV en 2005. Cet indicateur augmente, en euros courants, de **6,0%** sur une année complète mobile (janvier - décembre 2006 comparé à janvier - décembre 2005).

Les graphiques ci-dessus présentent les évolutions des dépenses corrigées des revalorisations annuelles des pensions. Ces dépenses augmentent de 4,1% en année complète mobile (4,1% pour les droits propres et 3,8% pour les droits dérivés).

Prestations familiales



Aides au logement



Source : CNAF : Les données mensuelles représentées graphiquement (champ métropole + DOM) sont constituées :

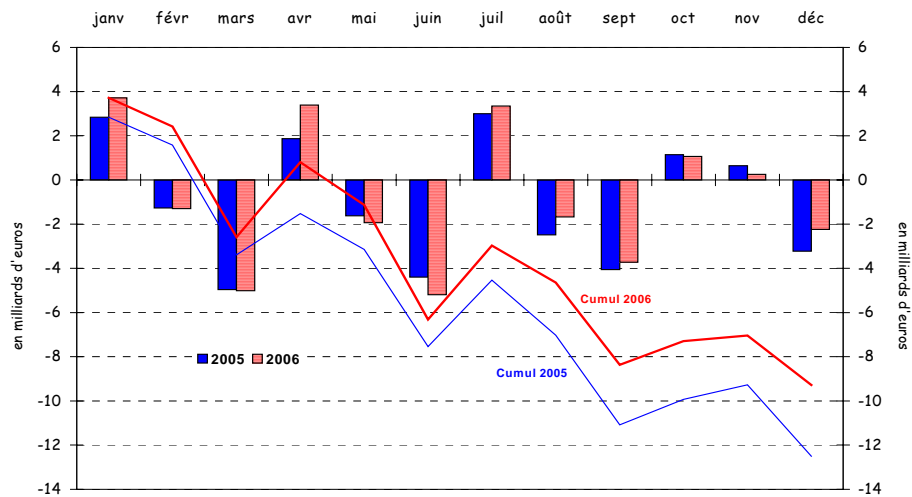
- pour les prestations familiales, des montants versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des AF, CF, ASF, APJE, APE, adoption, PAJE, API, AAH, AES, APP, de l'AFEAMA, de l'AGED et de l'ARS.
- pour les aides au logement, des montants mensuels versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des ALF, APL et ALS.

Fin décembre 2006, les prestations familiales versées par les CAF, qui représentent environ 60% des charges de la CNAF en 2005, augmentent de **5,2%** en année complète mobile (janvier - décembre 2006 comparé à janvier - décembre 2005). Cette forte progression intègre l'incidence du transfert aux CAF de la gestion des prestations des fonctionnaires intervenue dans le courant de l'année 2005.

Les aides au logement, dont l'évolution est décrite par le graphique ci-dessus, couvrent des prestations plus larges que celles qui figurent dans les comptes de la CNAF, puisque l'ALS et une partie de l'APL sont à la charge de l'Etat. Globalement, ces dépenses augmentent de 2,4% en moyenne mobile sur un an.

Indicateur de trésorerie corrigée du régime général

variations mensuelles et cumul depuis le début de l'année



Source : ACOSS.

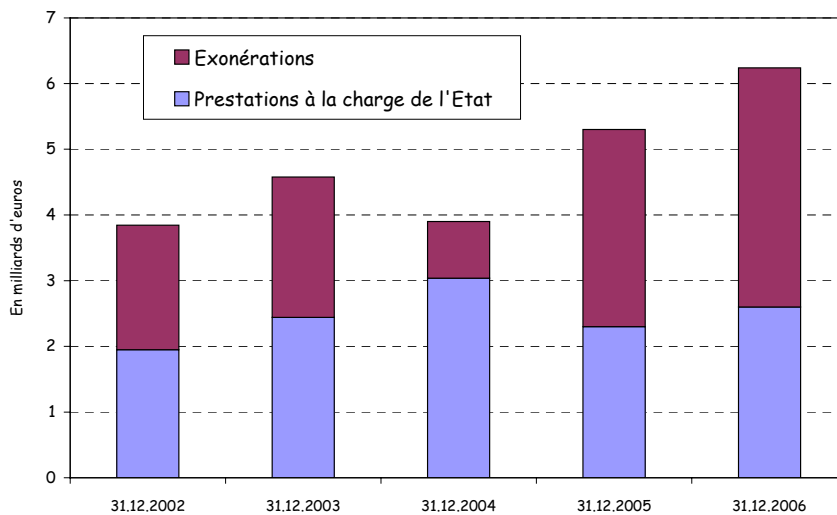
Note méthodologique : cet indicateur est construit par l'ACOSS à partir de la variation mensuelle de trésorerie du régime général. Il retrace les encaissements et décaissements, en apportant un nombre de corrections limitées afin de se rapprocher du concept comptable (sur les compensations d'exonérations de cotisations sociales par l'État et la prise en charge par le FSV des cotisations des chômeurs notamment).

Cet indicateur n'est cependant pas un indicateur anticipé du solde comptable du régime général, dans la mesure où il n'intègre pas certains décalages temporels entre les résultats en droits constatés et les données de trésorerie, ni les opérations d'inventaires (produits à recevoir, provisions...). Il doit donc être interprété comme un indicateur infra annuel permettant d'apprécier un éventuel retournement de tendance du résultat du régime général.

L'indicateur montre que la situation financière du régime général est meilleure en 2006 qu'en 2005 sur l'ensemble de l'année.

CREANCES SUR L'ETAT

Créances du régime général sur l'Etat



Source : CCSS pour les chiffres 2002 à 2004, état semestriel prévu à l'article 17 de la loi organique du 2 août 2005 pour les chiffres 2005 et 2006 (données provisoires).

Le montant de la dette de l'Etat vis-à-vis du régime général au 31 décembre 2006 est encore provisoire. Il devrait atteindre 6,2 Md€, soit une augmentation de 900 M€ en un an.

La hausse concernerait les exonérations ciblées pour plus de 600 M€, portant essentiellement sur les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, l'exonération sur les aides versées par les employeurs pour le financement d'activités de services à domicile, les exonérations dans les DOM et dans les zones de revitalisation rurale. La dette sur les prestations augmenterait de 300 M€. Cette hausse concernerait presque exclusivement l'aide médicale d'Etat et l'allocation parent isolé, alors que la dette au titre de l'AAH diminuerait.